



Conférence de branche du commerce de détail du 30 juin 2015

### Résolution sur la situation économique actuelle dans le commerce de détail suisse

## **Il faut garantir les emplois et de bonnes conditions de travail dans le commerce de détail**

Le 18 juin, la Banque nationale (BNS) a décidé de continuer à ne rien faire contre la surévaluation massive du franc. C'est scandaleux! Le franc fort accroît les pressions sur les salaires et les emplois en Suisse. Le commerce de détail, soit l'une des plus grandes branches du marché intérieur, en subit directement les conséquences:

- En valeur réelle, le chiffre d'affaires (désaisonnalisé) du commerce de détail s'est contracté en janvier et en février 2015, avant d'enregistrer une légère reprise en mars et avril. La baisse touche surtout le secteur non alimentaire (Non-Food), un peu moins le domaine alimentaire.
- La surévaluation du franc touche surtout les régions frontalières, où la chute du chiffre d'affaires est le plus brutale.
- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, la branche occupait 317 000 personnes contre 323 000 un an plus tôt, soit un recul de 6000 emplois. Ces suppressions de concernent 3000 hommes et 3000 femmes.

Alarmée par ces pertes d'emplois, la conférence de branche du commerce de détail invite les employeurs de la branche, la Banque nationale, mais aussi les autorités à prendre des mesures actives pour soutenir l'emploi dans cette branche importante pour la conjoncture intérieure, ainsi qu'à protéger les conditions de travail:

- La Banque nationale suisse (BNS) doit ramener le franc à un niveau supportable, afin que les salaires et les emplois dans le commerce de détail et dans l'économie en général soient dûment protégés. Car le franc doit servir la Suisse, au lieu de lui nuire.
- Afin d'améliorer les conditions de travail et les salaires et renforcer globalement l'attrait du commerce de détail, il est temps d'introduire une CCT de branche. Nous invitons les employeurs à s'asseoir enfin à la table des négociations avec le syndicat Unia.
- Avant toute restructuration et tout licenciement éventuel, il faut d'abord prendre contact avec Unia et associer directement le syndicat à la procédure de consultation.
- En cas de recul passager de l'emploi, il importe d'éviter les licenciements et les réductions individuelles du taux d'occupation, et d'envisager à la place d'autres mesures comme p. ex. le chômage partiel. Dans ce cas, des solutions contractuelles adaptées doivent être définies. Le manque à gagner de 20% en cas de chômage partiel est effectivement à peine supportable pour les salarié-e-s de cette branche.
- Les achats que les consommateurs/trices domiciliés en Suisse font de l'autre côté de la frontière menacent les emplois et mettent sous pression les conditions de travail dans le commerce de détail suisse. Il serait dès lors judicieux de sensibiliser à grande échelle les consommateurs/trices et les milieux intéressés que les achats en Suisse contribuent durablement au maintien d'emplois dans le pays.
- Comme l'a aussi constaté la Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Economie publique, l'élargissement des heures d'ouverture revendiqué par le Conseil fédéral n'est pas moyen adapté contre le tourisme d'achat.
- A l'ère numérique, il faut investir dans la formation et le perfectionnement du personnel, dans l'innovation et la recherche, afin que le commerce de détail parvienne à relever les futurs défis en proposant des emplois attrayants.